Procréation assistée Canada

2006-2007

Rapport ministériel sur le rendement

Tony Clement

Ministre de la santé

Table des matières

SECTION I – APERÇU 5

MESSAGE DU MINISTRE 7
DÉCLARATION DE LA DIRECTION 8
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES 9
TABLEAU DE CONCORDANCE DE L'ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME (AAP) 15

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVIÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 16

Résultat stratégique 17
Nom de l'activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de PA 17
Nom de l'activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée 18

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE 21

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION 22
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris) 23
Tableau 2 : Ressources par activité de programme 24
Tableau 3 : Postes votés et législatifs 25
Tableau 4 : États financiers (non vérifiés) de Procréation assistée Canada pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2007 26
Tableau 5 : Approvisionnement et passation des marchés publics 34
Tableau 6 : Politiques relatives aux déplacements 35

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 36

Tableau 7 : Vérifications et évaluations internes 37

SECTION I – Aperçu

Message du Ministre

C'est avec plaisir que je présente le premier Rapport ministériel sur le rendement de Procréation assistée Canada (PAC). Ce rapport résume les progrès de l'Agence en vue de l'atteinte des objectifs énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2006-2007.

L'Agence a officiellement entrepris ses activités en février 2007, lorsque le président et le conseil d'administration ont été nommés. Au cours de la période de six semaines sur laquelle porte ce rapport, l'Agence s'est mise à l'œuvre sur divers fronts afin d'établir la capacité nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

L'Agence a réalisé d'importants progrès en peu de temps. En termes de développement organisationnel, elle a notamment défini ses fonctions centrales, entrepris de recruter des consultants clés et du personnel pour soutenir la mise en œuvre, et obtenu la participation d'intervenants clés dans le système. En mars, le conseil d'administration de l'Agence a tenu sa réunion inaugurale, où j'ai eu personnellement l'occasion d'exposer le point de vue du gouvernement du Canada sur le contexte de la procréation assistée. De plus, des protocoles d'entente prioritaires avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux intervenant dans la réglementation de la procréation assistée, sa surveillance et son application ont été conclus ou reconnus comme nécessaires.

Le Gouvernement du Canada s'est engagé à protéger la santé, la sécurité et la dignité humaine et les droits de la personne lors de l'utilisation des techniques de procréation assistée (PA). Le gouvernement reconnaît également que les avantages reliés à l'encouragement de l'avancement de la science dans ce domaine devraient bénéficier à tous les canadiens.

Santé Canada continue d'élaborer le règlement sur la procréation assistée, qui constituera le fondement des activités d'autorisation, de surveillance et de vérification de la conformité en la matière. Une fois le règlement adopté, l'Agence autorisera des activités contrôlées de procréation assistée, s'assurera du respect du règlement, surveillera les tendances et les faits nouveaux, créera un registre national où seront recueillis et conservés des renseignements médicaux personnels, et me présentera des avis détaillés et opportuns sur ces questions.

Tony Clement

Ministre de la Santé

Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2006-2007 de Procréation assistée Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*:

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur le résultat(s) stratégique(s) et sur l'architecture des activités de programme du ministère approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : _____

Elinor Wilson, PhD

Titre : Présidente

Procréation assistée Canada

Renseignements sommaires

Raison d'être du ministère –Procréation assistée Canada (PAC) a été constituée en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité humaine et les droits de la personne lors d'une application de technologies de procréation assistée (PA). Elle interdit en outre des méthodes inacceptables comme le clonage humain et établit des contrôles sur la recherche liée à la PA. L'Agence assumera la responsabilité de la délivrance et de l'examen des autorisations, de la collecte et de l'analyse des renseignements médicaux et procédera à la mise en application de la Loi et à des inspections des activités contrôlées en vertu de cette loi.

Ressources financières (en milliers de dollars)

	2006-2007	
Dépenses prévues	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
9 681	9 681	134

Ressources humaines

	2006-2007	
Prévues	**Réelles**	**Écart**
44	1	43

Sommaire du rendement			**2006-2007**	
			Dépenses prévues	**Dépenses réelles**
Résultat stratégique **Objectif stratégique : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens contre les risques associés à la procréation assistée**				
Priorité n° 1: nouveau	Activités de programme- Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire aux technologies de la PA. Résultats prévus : - délivrance des autorisations et régime d'inspection efficaces et efficients; -conformité aux interdictions et aux activités contrôlées de la part des praticiens et des chercheurs médicaux; -Sécurité accrue et réussite des activités de contrôle menées.	Sommaire du rendement : A rempli certaines attentes. En prévision de l'entrée en vigueur du règlement sur la procréation assistée, PAC s'est concentrée sur la mise en place des fonctions. En particulier, elle a : • entrepris de recruter un directeur exécutif pour les activités d'autorisation et d'inspection et le registre national de renseignements médicaux (RRM), ainsi qu'un conseiller principal pour la planification de la surveillance stratégique • conclu une entente contractuelle avec un conseiller principal pour le RRSP • amorcé des pourparlers en vue de conclure des protocoles d'entente clés, notamment avec l'Inspectorat de Santé Canada (SC) • entrepris la planification d'un protocole pour le traitement des plaintes • été en liaison avec les principaux intervenants • entrepris un examen des « pratiques exemplaires » internationales	4 320	60

		• tenu des séances d'information techniques pertinentes et des activités d'orientation connexes à l'intention de la présidente de l'Agence ainsi que du président et des membres du conseil d'administration.		
Priorité n° 2 (nouveau)	Activité de programme Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée. Résultats prévus : -un registre national de renseignements médicaux confidentiel et sécuritaire; -une information améliorée lors d'une prise de décisions par des praticiens et par les utilisateurs éventuels des procédures de PA; -un accès amélioré aux enfants conçus au moyen des technologies de la PA à de l'information sur leur historique génétique; -une plus grande sensibilité du public canadien à l'égard des questions ou des problèmes touchant la PA.	Sommaire du rendement A rempli certaines attentes. En attendant que le règlement entre en vigueur et spécifie les attentes et les exigences concernant le registre, PAC a : • entrepris de recruter un directeur exécutif pour les activités d'autorisation et d'inspection et le registre national de renseignements médicaux (RRM), ainsi qu'un conseiller principal pour la planification de la surveillance stratégique • conclu une entente contractuelle avec un conseiller principal pour le RRM • lancé le processus qui permettra à PAC d'assumer la responsabilité du projet d'établissement du registre • entrepris le travail technique préliminaire relatif à l'architecture, à la qualité et à la sécurité du système • rencontré le Commissaire à l'éthique et le Commissaire à la protection des renseignements personnels • été en liaison avec les principaux intervenants.	5 361	74

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Officiellement établie par décret le 12 janvier 2006, PAC a pour mandat d'appliquer la Loi sur la procréation assistée (projet de loi C 6 : Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe) au nom du ministre de la Santé. Sa mission est de protéger et de promouvoir la santé et la sécurité des donneurs, des patients et des enfants nés de la procréation assistée en devenant un centre d'expertise dans l'application d'une loi et d'un cadre de réglementation exhaustifs qui imposent des interdictions et réglementent des activités contrôlées acceptables au Canada. La présidente de PAC est entrée en fonction au mois de février 2007 et le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois en mars 2007.

Dans l'exercice de ses fonctions, PAC peut délivrer des autorisations; désigner des inspecteurs pour faire appliquer la loi; entretenir des relations avec les intervenants, y compris les professionnels de la santé, les patients et les chercheurs; recueillir, analyser et gérer des renseignements médicaux dans le cadre des activités réglementées; informer le public et les professions relativement à la procréation assistée et à d'autres questions auxquelles la loi s'applique; surveiller les avancées et les tendances technologiques dans le domaine de la procréation assistée; et conseiller le ministre de la Santé en matière de procréation assistée.

Le Bureau de mise en œuvre de la législation sur la procréation assistée (BMOLPA) de Santé Canada est responsable de l'élaboration des éléments du cadre réglementaire en vertu de la Loi. Des éléments de base de ce cadre nécessaires pour permettre à PAC de commencer à délivrer des autorisations et à inspecter les installations sont encore en voie d'élaboration et ne seront pas prêts avant un an encore. Par conséquent, aucune autorisation d'activité contrôlée n'est délivrée pour l'instant. Les priorités immédiates de la nouvelle équipe de gestion et des administrateurs de PAC ont donc été de lancer les activités de l'Agence, de mettre en place les fonctions de base pour appliquer le règlement une fois qu'il sera en vigueur, et d'obtenir la participation des intervenants clés dans le système.

APERÇU DU RENDEMENT DE L'ORGANISME

Mettre en place les fonctions de base

L'Agence étant nouvelle, la direction s'est concentrée au départ sur quatre ensembles complémentaires d'activités :

- recruter une équipe de base pour que l'Agence puisse rapidement fonctionner dans les secteurs fonctionnels clés;
- obtenir des directives initiales du conseil de PAC pour l'établissement des priorités;
- gérer les attentes des intervenants relativement au rôle et au mandat de l'Agence une fois pleinement opérationnelle et à la façon dont elle s'y prendrait pour appliquer le règlement;
- trouver et aménager des installations.

En ce qui concerne la constitution d'une équipe de base, des contractuels et du personnel de soutien administratif ont été embauchés et affectés à des fonctions clés en attendant que le personnel permanent de l'Agence soit recruté. Des plans de travail provisoires dans chaque secteur fonctionnel ont également été établis, en attendant un exercice de planification plus structuré après la réunion inaugurale du conseil d'administration de PAC.

Pour ce qui est des directives du conseil d'administration, une séance d'orientation et une réunion du conseil ont eu lieu en mars. À la séance d'orientation, divers fonctionnaires fédéraux ont fourni aux membres du conseil des informations techniques sur le contexte actuel de la procréation assistée au Canada, ainsi que sur les fonctions, les tâches et les responsabilités de PAC et de ses membres. Le ministre de la Santé a également rencontré le conseil et lui a brossé un tableau sommaire du cadre politique à l'intérieur duquel il opérerait. À leur réunion inaugurale, les membres du conseil ont approuvé le plan de travail proposé par la présidente, élu un vice président, adopté un règlement administratif préliminaire, approuvé un ensemble de principes directeurs et un protocole de communication, et préparé un calendrier des réunions pour les 24 prochains mois.

En ce qui concerne la gestion des attentes des intervenants, la présidente de l'Agence et le président du conseil d'administration ont tenu des rencontres bilatérales avec les principaux groupes d'intervenants pour exposer le plan de travail provisoire de PAC, examiner l'état d'avancement du règlement sur la procréation assistée et discuter d'autres enjeux. Ils ont également accepté les demandes d'entrevue des médias afin d'aider à mieux faire connaître le mandat et le plan de travail de l'Agence. Enfin, le conseiller en communications de PAC a travaillé avec Santé Canada pour établir des procédures permettant de coordonner la transmission de l'information au public et aux médias sur les activités de PAC et la procréation assistée en général.

Pour ce qui est des installations et de leur aménagement, PAC s'est installée temporairement dans la région de la capitale nationale et à Vancouver (Colombie Britannique).

Délivrance d'autorisations et application de la réglementation

Lorsqu'il entrera en vigueur, le règlement sur la procréation assistée assurera un système efficace et efficient d'autorisation et d'inspection qui aidera à vérifier la conformité des médecins et des chercheurs aux interdictions et aux activités contrôlées. Ce système améliorera la sécurité et le succès des activités contrôlées entreprises. En attendant, au cours de ses six premières semaines d'activité, PAC a :

- commencé à recruter un directeur exécutif pour les activités d'autorisation et d'inspection et le registre national de renseignements médicaux (RRM), ainsi qu'un conseiller principal pour la planification de la surveillance stratégique
- commencé à recruter un conseiller principal pour le RRM
- amorcé des pourparlers en vue de conclure des protocoles d'entente clés, notamment avec l'Inspectorat de Santé Canada (SC)
- entrepris la planification d'un protocole pour le traitement des plaintes
- été en liaison avec les principaux intervenants
- entrepris un examen des « pratiques exemplaires » internationales
- tenu des séances d'information techniques pertinentes et des activités d'orientation connexes à l'intention de la présidente de l'Agence ainsi que du président et des membres du conseil d'administration.

Tout en commençant à recruter son personnel permanent, PAC a fait appel à des experts conseils pour obtenir des services essentiels de soutien et de mise en place des fonctions de base dans des secteurs fonctionnels clés.

Au cours de la période de référence, PAC a conclu des protocoles d'entente prioritaires ou en a déterminé le besoin. Elle a ainsi entrepris des pourparlers au sujet d'un protocole d'entente avec l'Inspectorat de Santé Canada.

En ce qui concerne la participation des intervenants, la présidente de l'Agence et le président du conseil d'administration ont rencontré des intervenants clés dans le système de la procréation assistée pour discuter du plan de travail et des priorités de l'Agence, et confirmer leurs points de vue sur des questions clés comme le règlement proposé sur le consentement, le registre de

renseignements médicaux et d'autres questions relatives à la réglementation efficace de la procréation assistée au Canada.

En attendant d'être mise au courant d'activités interdites en vertu de la Loi ou de recevoir des plaintes officielles au sujet d'activités de procréation assistée interdites, l'Agence a commencé à élaborer un protocole pour donner suite à ces rapports. Ce protocole garantira que les allégations ou cas d'activités interdites seront évalués avec soin ou donneront lieu à une enquête approfondie, selon la situation.

Enfin, l'Agence a entrepris un examen des pratiques exemplaires au niveau international en ce qui concerne la gouvernance, les comités et les structures consultatives externes afin de déterminer comment d'autres conseils et agences semblables gèrent des questions de même nature.

Gestion de l'information et des connaissances relatives aux techniques de procréation assistée

Une priorité de PAC est de créer un registre national de renseignements médicaux (RRM) confidentiel et sûr. Un registre exhaustif qui permettra de suivre le succès relatif de différentes techniques ou différents processus de procréation assistée, et de tenir des renseignements confidentiels sur les donneurs, les receveuses et les enfants nés de la procréation assistée, sera un outil d'aide à la décision d'une valeur inestimable pour les responsables de la réglementation, les praticiens et la clientèle prospective de la procréation assistée. Le registre permettra également aux enfants nés de la procréation assistée d'avoir un meilleur accès à l'information relative à leurs antécédents génétiques et contribuera à sensibiliser davantage le public aux questions de procréation assistée. Toutefois, l'architecture et la conception du registre dépendent de l'orientation éventuelle du règlement sur la procréation assistée. Cela dit, l'Agence a déjà pris un certain nombre de mesures pour s'assurer que le registre sera opérationnel une fois le règlement en vigueur. À cette fin, elle a :

- amorcé le processus pour permettre à PAC d'assumer la responsabilité du projet d'établissement du registre
- entrepris le travail technique relatif à l'architecture, à la qualité et à la sécurité du système
- rencontré le Commissaire à la protection de la vie privée
- demandé des directives au conseil d'administration lors de sa réunion inaugurale
- été en contact avec les intervenants au sujet de leurs priorités et de leurs attentes à l'égard de PAC.

Pour ce qui est de la création du registre dont elle sera finalement responsable, l'Agence a mis en route le processus qui lui permettra de prendre la relève de Santé Canada comme responsable du projet d'établissement. Le personnel de l'Agence a commencé à définir les options pour la conception de l'architecture du système, y compris son interface avec les plates formes de TI de SC. Des normes de qualité et de sécurité possibles pour le registre ont également été examinées

Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme (AAP)

S'agissant d'un nouveau programme de l'exercice 2006-2007, les activités prévues au cours de cette année d'exercice ne peuvent faire l'objet d'un rapport pour l'exercice 2006-2007, l'Agence ayant été constituée par le gouverneur en conseil le 12 janvier 2006. Il n'y a donc aucun report d'activités de l'exercice financier 2005-2006.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVIÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse des activités de programme

Résultat stratégique :

Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens et des Canadiennes contre les risques associés à la procréation assistée.

Nom de l'activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de PA

Ressources financières : (en milliers $)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
4 320 $	4 320 $	60 $

Ressources humaines :

Prévues	Réelles	Différence
22 ÉTP	1 ÉTP	21 ÉTP

Objectif

Assurer la conformité au cadre législatif et réglementaire de la PA.

Description

PAC atteindra cet objectif par les activités suivantes :

- délivrance des autorisations relatives aux activités contrôlées et aux installations utilisées par des personnes ou des institutions compétentes;

- évaluation des demandes selon les exigences de l'autorisation, y compris des considérations de nature scientifique et éthique;

- éalisation d'inspections périodiques des cliniques de PA, des fournisseurs de services ou des chercheurs afin d'assurer la conformité;

- obtention de la participation ou de l'appui d'organisations reconnues à l'élaboration d'autres outils de soutien stratégique (p. ex., des normes, des lignes directrices, des modèles d'accréditation, etc.)

Principaux résultats

Les principaux résultats préliminaires de ce programme sont les suivants :

- délivrance des autorisations et régime d'inspection efficaces et efficients;

- conformité aux interdictions et aux activités contrôlées de la part des praticiens et des chercheurs médicaux;

- sécurité accrue et réussite des activités de contrôle menées.

L'Agence a cherché à avancer relativement à cette priorité :

- en retenant les services d'experts conseils dans des secteurs fonctionnels clés tout en commençant à recruter son personnel permanent;

- en amorçant des discussions sur des protocoles d'entente clés, notamment avec l'Inspectorat de SC;

- en entreprenant la planification d'un protocole pour traiter les plaintes;

- en étant en contact avec les intervenants clés;

- en entreprenant un examen des « meilleures pratiques » internationales;

- en tenant des séances d'information techniques pertinentes et d'autres activités d'orientation connexes.

Tout en commençant à recruter son personnel permanent, PAC a retenu les services d'experts conseils pour fournir des services essentiels de soutien et de mise en place des fonctions de base dans des secteurs fonctionnels clés. PAC a également conclu des protocoles, ou déterminé lesquels seraient nécessaires, pour remplir son mandat. Elle a notamment entrepris des pourparlers pour en arriver à un protocole d'entente avec l'Inspectorat de Santé Canada pour lui permettre de terminer son travail de sensibilisation des intervenants et de collecte de renseignements en vue de la mise en place de ses systèmes de surveillance, de vérification de la conformité et d'autorisation. Des réunions ont également été convoquées avec les intervenants clés dans le système pour examiner des questions du même ordre. Le travail a aussi débuté au sujet d'un protocole pour traiter les plaintes, afin d'atténuer le risque de responsabilité potentielle de l'Agence et de l'État. Enfin, un examen a été entrepris des pratiques exemplaires au niveau international, en relation avec les structures et les comités consultatifs de l'Agence et de son conseil.

Nom de l'activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée

Ressources financières :

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
5 361 $	5 361 $	74 $

Ressources humaines :

Prévues	Réelles	Différence
22 ÉTP	1 ÉTP	21 ÉTP

Description des activités de programme et résultats attendus

Objectif

Devenir un centre de savoir-faire et de référence de renseignements sur la PA à l'intention des décideurs, des praticiens, des patients, des enfants conçus au moyen des technologies de la PA et du grand public canadien.

Description

PAC atteindra cet objectif par les activités suivantes :

- garde à jour d'un registre national de renseignements médicaux (RRM) pour consolider les renseignements médicaux sur les donneurs, les patients et les enfants conçus au moyen des technologies de la PA afin de permettre l'utilisation de mécanismes de vérification rétrospective et de retraçage;

- prestation permanente de rapports sur les activités contrôlées de PA, notamment les taux de succès remportés par les cliniques de PA, les résultats des recherches afin de permettre aux utilisateurs éventuels de la PA de prendre des décisions éclairées;

- transmission de l'information au grand public sur des questions ou des sujets touchant la PA au moyen d'un site Web ou d'autres médias, les brochures, par exemple.

Principaux résultats

Les principaux résultats préliminaires de ce programme sont les suivants :

- un RRM confidentiel et sécuritaire;

- une information améliorée lors d'une prise de décisions par des praticiens et par les utilisateurs éventuels des procédures de PA;

- un accès amélioré aux enfants conçus au moyen des technologies de la PA à de l'information sur leur historique génétique;

- une plus grande sensibilité du public canadien à l'égard des questions ou des problèmes touchant la PA.

L'Agence a cherché à avancer relativement à cette priorité en concentrant ses efforts sur les activités suivantes :

- en amorçant des discussions pour permettre à PAC d'assumer la responsabilité du projet d'établissement du registre;

- en entreprenant le travail technique relatif à l'architecture, à la qualité et à la sécurité du système;

- en rencontrant le Commissaire à la protection de la vie privée;

- en demandant des directives au conseil d'administration lors de sa réunion inaugurale;

- en étant en contact avec les intervenants.

Des discussions ont été entreprises avec Santé Canada en vue du transfert officiel de la responsabilité du projet d'établissement du registre à l'Agence. À cette fin, le personnel de l'Agence a commencé à définir les options pour la conception de l'architecture du système, y compris son interface avec les plates formes de TI de SC. Des normes de qualité et de sécurité possibles pour le registre ont également été examinées. Une rencontre avec le Commissaire fédéral à la protection de la vie privée pour discuter de la protection des renseignements personnels relatifs aux donneurs, aux receveuses et aux enfants nés de la procréation assistée a fourni une information précieuse pour la conception du registre, comme l'apport des administrateurs de l'Agence et des intervenants clés dans la procréation assistée.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Renseignements sur l'organisation

Procréation assistée Canada

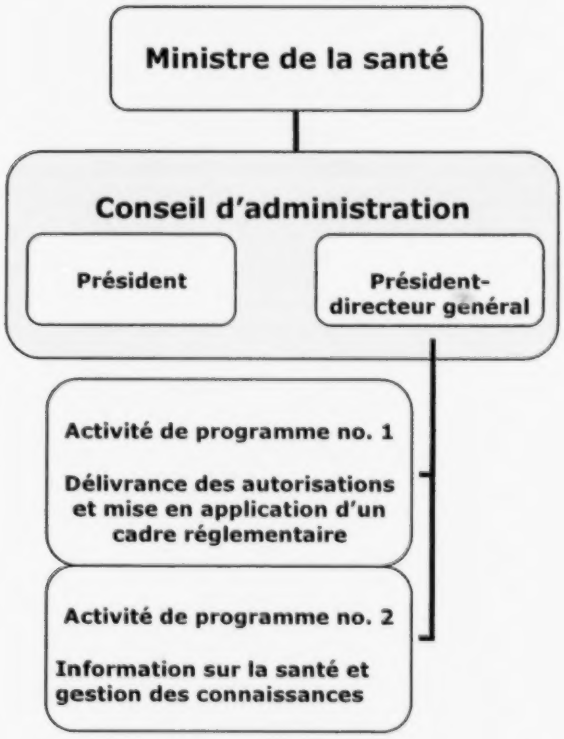

Tableaux

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en milliers de dollars)	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de PA	0	4 320	4 320	4 320	60
Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les technologies de procréation assistée	0	5 361	5 361	5 361	74
Total	0	9 681	9 681	9 681	134
Moins : revenus non disponibles	0	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	0	0	0	0	0
Total des dépenses ministérielles	0	9 681	9 681	0	134
Équivalents temps plein	0	Sans objet	44	44	1

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

(en milliers de dollars)

2006-2007									
	Budgétaire							Plus : Non-budgétaire	
Activité de programme	**Fonctionnement**	**Immobilisations**	**Subventions**	**Contributions et autres paiements de transfert**	**Total : Dépenses budgétaires brutes**	**Moins : Revenus disponibles**	**Total : Dépenses budgétaires nettes**	**Prêts, investissements et avances**	**Total**
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de PA	4 320				4 320		4 320		4 320
Budget principal des dépenses	4 320				4 320		4 320		4 320
Dépenses prévues	4 320				4 320		4 320		4 320
Total des autorisations	4 320				4 320		4 320		4 320
Dépenses réelles	60				60		60		60
Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les technologies de procréation assistée	5 361				5 361		5 361		5 361
Budget principal des dépenses	5 361				5 361		5 361		5 361
Dépenses prévues	5 361				5 361		5 361		5 361
Total des autorisations	5 361				5 361		5 361		5 361
Dépenses réelles	74				74		74		74

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006-2007			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
10	Dépenses de fonctionnement	9 022	9 022	9 022	130
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	659	659	659	4
	Total	9 681	9 681	9 681	134

Tableau 4 : États financiers (non vérifiés) de Procréation assistée Canada pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2007

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2006 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'organisme. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans les états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, en tenant compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui prévoient l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence concordent avec ces états financiers.

La direction a recours à un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, sont exécutées en conformité avec les règlements applicables, respectent les autorisations du Parlement et sont comptabilisées comme il se doit afin que l'on puisse rendre compte de l'utilisation des fonds publics. La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités dans l'organisation et en établissant des programmes de communication pour assurer que tous les membres de l'Agence soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion.

Comme l'Agence a entrepris ses activités le 14 février 2007, elle comptait peu de personnel et elle ne s'est pas encore dotée d'un comité de vérification interne et d'évaluation.

Les états financiers de l'Agence n'ont pas été vérifiés.

D[re] Elinor Wilson
Présidente de Procréation assistée Canada
Vancouver et Ottawa, Canada
24 août 2007

Procréation assistée Canada

État des résultats (non vérifié)

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007
CHARGES (note 5)	
Fonctionnement	134
REVENUS (note 1)	0
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	134

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada

État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007
ACTIFS	
Actifs financiers	
Comptes débiteurs (note 7)	0
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles (note 8)	0
TOTAL – ACTIFS	0
PASSIFS	
Comptes créditeurs et charges à payer (note 9)	0
AVOIR DU CANADA	
TOTAL	0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	0
Coût de fonctionnement net	134
Crédits de l'exercice courant utilisés (note 3)	134
Services fournis gratuitement (note 13)	0
	0
Avoir du Canada, fin de l'exercice	0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada

État des mouvements de trésorerie (non vérifié)

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007
Activités de fonctionnement	
Coût de fonctionnement net	134
Éléments n'affectant pas l'encaisse :	
Amortissement des immobilisations corporelles	0
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	0
Services fournis gratuitement	0
Variations de l'état de la situation financière	
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	0
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs	0
Comptes créditeurs et charges à payer	0
Indemnités de congés annuels et compensatoires	0
Indemnités de départ	0
Diminution des revenus reportés	0
Encaisse utilisée dans le cadre d'activités de fonctionnement	134
Activités d'investissement en immobilisations	
Acquisition d'immobilisations corporelles	0
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	0
Encaisse utilisée dans le cadre d'activités d'investissement en immobilisations	0
Activités de financement	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(134)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

1. Autorisations et objectifs

Procréation assistée Canada (PAC) a été créée en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité humaine et les droits de la personne lors de l'utilisation des technologies de procréation assistée. Elle interdit en outre des méthodes inacceptables comme le clonage humain et établit des contrôles sur la recherche liée à la procréation assistée. L'Agence assumera la responsabilité de la délivrance et de l'examen des autorisations, de la collecte et de l'analyse des renseignements médicaux, et procédera à la mise en application de la *Loi* et à des inspections des activités réglementées en vertu de la *Loi*.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui sont pour leur part conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits affectés à l'Agence ne correspondent pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné qu'ils sont associés essentiellement aux besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 des présents états financiers expose un rapprochement général entre ces méthodes.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est géré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par elle sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada correspond à l'écart entre les encaissements et les décaissements, y compris les opérations entre ministères et organismes fédéraux.

c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à l'écart entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés en cours d'exercice, à l'exclusion des revenus non disponibles comptabilisés par l'Agence. La variation découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Revenus

Les fonds reçus de tiers externes à des fins précises sont consignés sur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés pour la période au cours de laquelle les charges connexes ont été engagées.

Les autres revenus sont constatés pour la période où les opérations ou faits sous-jacents sont survenus. Il n'y a eu aucun revenu au 31 mars 2007.

e) Charges

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties, selon une méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'actifs	**Période d'amortissement**
Machines et matériel	De trois à cinq ans
Véhicules automobiles	Trois ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon le type d'actif

g) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur se produise, ou qu'il ne se produise pas, et qu'une estimation raisonnable de la perte puisse être faite, on comptabilise un passif estimatif, et une charge est constatée. Si l'on ne peut calculer la probabilité ou estimer un montant, l'éventualité est signalée dans les notes afférentes aux états financiers.

h) Incertitude relative à la mesure

Aux fins d'établir ces états financiers en conformité avec les conventions comptables publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui sont pour leur part conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. Au moment où elle prépare les états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

3. Crédits parlementaires

L'Agence reçoit son financement sous forme de crédits parlementaires annuels.

a) Crédits accordés et crédits de l'exercice en cours utilisés

(milliers de dollars	**2007**
Autorisations votées:	
Crédit 10 – Dépenses de programmes	9,022
Montants législatifs	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	659
	9,681
Autorisations non utilisées	
Crédit 10– Dépenses de programmes	(8,892)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(655)
	(9,547)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	134

b) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

(milliers de dollars	**2007**
Encaisse nette fournie par le gouvernement:	9,681
Variation de la situation nette du Trésor :	
Autorisations non utilisées:	9,547
Crédits de l'exercice en cours utilisés	134

4. Charges

Ce tableau présente des renseignements sur les charges par catégorie

(en milliers de dollars	**2007**
Paiements de transfert	0
Charges de fonctionnement :	
Salaires et avantages sociaux	50
Services professionnels et spéciaux	29
Machines et matériel	38
Transports et télécommunications	7
Réparations et entretien	3
Services publics, fournitures et approvisionnements	2
Locations	5

Total – Charges de fonctionnement	134
Total – Charges	134

5. Revenus

L'Agence n'a pas eu de Revenu pour l'année fiscale ont terminé le 31 mars, 2007

6. Débiteurs

L'Agence n'a pas eu les Compte débiteurs au 31 mars, 2007.

7. Immobilisations corporelles

L'Agence n'a pas eu de Immobilisations corporelles au 31 mars, 2007

8. Comptes créditeurs et charges à payer

L'Agence n'a pas eu de Comptes créditeurs et charges à payer au 31 mars, 2007

9. Revenus reportés

L'Agence n'a pas eu de Revenus reportés au 31 mars, 2007

10. Avantages sociaux

a) Prestations de pension

Les fonctionnaires admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, dont le gouvernement du Canada est le répondant et l'administrateur. Les prestations de pension s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, et elles sont indexées en fonction de l'inflation.

Au cours de l'exercice, l'Agence a versé 4 000$ pour ses employés.

b) Indemnités de départ

L'Agence accorde des indemnités de départ à ses employés en se fondant sur leur admissibilité, leurs années de service et leur salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars	**2007**
Obligations au titre des prestations constituées – Solde d'ouverture,	0
Charges pour l'année	0
Avantages sociaux versés pendant l'an	0
Obligations au titre des prestations constituées – Solde de clôture	0

11. Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, l'Agence est partie à diverses procédures judiciaires. Il s'agit de passifs éventuels qui peuvent devenir des obligations réelles si un ou plusieurs événements se produisent ou, au contraire, ne se produisent pas. S'il est probable que l'événement futur se produise, ou qu'il ne se produise pas, et qu'une estimation raisonnable de la perte puisse être faite, on comptabilise un passif estimatif, et une charge est constatée dans les états financiers.

Comme au 31 mars, 2007, l'Agence n'a pas eu de Passif éventuel. L'existence d'un passif et le montant qu'il représente dépendent de l'aboutissement de ces actions en justice, ce qui ne peut être déterminé à l'heure actuelle. Aucune charge n'a été inscrite aux états financiers pour ces passifs éventuels.

En septembre 1999, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin que le gouvernement du Canada puisse composer avec l'excédent du Compte de pension de retraite de la fonction publique et de la caisse de retraite régis par cette loi. La validité juridique des dispositions en question a par la suite fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux, qui n'ont pas encore rendu leur décision dans ce dossier.

12. Opérations entre apparentés

Services fournis gratuitement

L'Agence n'a relaté aucune opération entre apparentés ni de services fournis gratuitement.

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives dans une optique d'efficience et d'économie, de sorte qu'un même ministère exécutera gratuitement ces activités pour tous les autres. Le coût de ces services, notamment les services de paye et d'émission de chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inscrits à titre de charges dans l'état des résultats.

Tableau 5 : Approvisionnement et passation des marchés publics

Ministère/organisme	**Procréation assistée Canada**
Points à aborder	**Apport du ministère/de l'organisme**
1. Rôle joué par les approvisionnements et la passation des marchés dans la mise en oeuvre des programmes	Au cours de son mois et demi d'existence, l'Agence a eu des activités limitées. Les achats ont été limités aux coûts de démarrage essentiels, les services étant obtenus aux termes d'un protocole d'entente avec Santé Canada. Le rôle était non déterminable.
2. Aperçu des modalités de gestion de la fonction de passation de marchés au sein de l'organisation	La fonction contractuelle a été traitée en vertu d'un protocole d'entente avec Santé Canada et a obéi aux lignes directrices standards du Conseil du Trésor.
3. Progrès et nouvelles initiatives appuyant la mise en oeuvre de pratiques d'approvisionnement efficaces et efficientes	• Pas Applicable

Tableau 6 : Politiques relatives aux déplacements

L'Agence appuie les politiques et les paramètres applicables aux déplacements qui sont définis dans les Autorisations spéciales de voyager et la Directive sur les voyages, y compris les taux et les indemnités en vigueur.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Tableau 7 : Vérifications et évaluations internes

Vérifications ou évaluations internes
Aucune vérification n'a encore été réalisée puisque les opérations de l'Agence n'ont commencé que le 14 février, 2007, soit une période de six semaines. L'Agence doit se conformer à la Politique de vérification interne du Conseil du Trésor et aux directives annexes le cas échéant. Elle devra soumettre régulièrement un rapport sur le rendement de toutes les initiatives qu'elle a lancées dans le cadre du Budget principal des dépenses en utilisant le Rapport sur les plans et sur les Priorités et le Rapport de rendement de l'Agence. Une Architecture des activités de programme (AAP) initiale a été préparée pour PAC; elle sera utilisée pour élaborer la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) à l'intention de l'Agence et servira à la préparation de rapports sur le rendement. À titre de nouvelle organisation, PAC devra au départ porter son attention sur l'efficacité de sa mise sur pied. Par voie de conséquence, des indicateurs de rendement doivent être élaborés conformément à la mise en oeuvre des outils de réglementation en vertu de la Loi sur la procréation assistée qui permettront d'évaluer et de présenter un rapport sur les progrès réalisés touchant le mandat législatif et réglementaire de l'Agence. La présidente de l'Agence, en étant la directrice générale, est responsable de la gestion, de l'orientation et du contrôle efficaces de l'Agence, y compris l'obligation de s'assurer que les ressources affectées à l'Agence pour qu'elle atteigne ses objectifs sont bien gérées, sont consacrées aux priorités déterminées par les ministres et apportent des résultats pour les Canadiens. Il est prévu qu'un examen parlementaire exhaustif des dispositions et de l'application de la Loi conformément à l'article 70 de ladite Loi aura lieu trois ans après la mise sur pied de l'Agence. Ce sera en fait la première occasion d'évaluer les progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats désirés. Une fois que l'Agence aura acquis une plus grande expérience en prestation de programmes, il est prévu que des ressources externes seront embauchées de façon périodique pour mener un examen indépendant de son fonctionnement en abordant les questions de gestion liées à la mise en œuvre de l'Agence, de la gestion des risques et des données sur le rendement.